Archivore

N°27 Juillet 2003 TRIMESTRIEL

Bulletin de l'association des étudiants et diplômés en archivistique d'Angers

Edito

Bonnes vacances à tous !

Toute l'équipe de l'*Archivore* est très fière de vous montrer la nouvelle maquette de notre périodique. En fait, il y a beaucoup d'éléments dont nous, membres de l'AEDAA, pouvons être fiers dans ce numéro. Tout d'abord la liste des lauréats des concours que nous félicitons chaleureusement. Ensuite, le bilan du conseil d'administration qui montre la bonne santé de notre association. A la veille de fêter dignement les 10 ans de la formation, celle-ci est résolument tournée vers l'avenir avec la mise en place réussie de nouveaux responsables et des bilans de participation chaque fois meilleurs. Durant ce conseil d'administration, nous avons aussi constaté le succès de la dernière journée d'étude dont nous déplorons de ne pouvoir rendre mieux compte dans ce numéro.

A ce sujet, nous rappelons à tous les lecteurs de l'*Archivore* qu'ils sont aussi de potentiels auteurs et que sans eux le journal n'existerait plus. Je tiens donc à remercier très chaleureusement les personnes qui ont spontanément répondu à mes appels à l'aide lors de pénurie d'articles. J'en profite aussi pour présenter toutes mes excuses à tous les adhérents qui s'étaient proposés et que je n'ai pas pu contacter : mettre sur pieds la liste des adhérents est un travail difficile qui n'a pu être fini à temps. Que toutes ces personnes ne se désespèrent pas : leurs œuvres nous seront très utiles dès le prochain numéro !

A la fin de cette année scolaire, je tenais donc à dire merci à tous les membres actifs de cette asso : qu'ils soient encore plus nombreux l'an prochain et très bel été à tous !

Geneviève ROUX

Sommaire

AEDAA

11, boulevard Lavoisier

49045 ANGERS cedex 01

aedaa@voilà.fr

http://multimania.com/archinet

Directeur de publication

Jean Chevalier

Rédactrice en chef

Geneviève Roux

Conseil d'administration

Compte-rendu

Le 15 mars dernier, le conseil d'administration de l'Aedaa a profité de l'organisation de la journée d'étude pour se réunir. Comme à l'accoutumée, cette réunion bi-annuelle est l'occasion de faire le point sur le travail de chacune des commissions. Angélique Bauché (maîtrise 2002-2003) dresse un bilan positif de l'organisation de la soirée du 14 mars où 35 personnes ont passé ensemble une agréable soirée à la crêperie " La Crémaillère " à Angers. Le mois de mars a également été fructueux pour Archivore puisque Geneviève Roux (maîtrise 2002-2003), et toute l'équipe d'Archivore a assuré avec brio la sortie du dernier numéro pour la journée d'étude. Agnès Seguin (DESS 2002-2003) a passé officiellement la responsabilité du bureau emploi à Ève Jullien (licence 2002-2003) le 12 mars 2003. Concernant le forum des adhérents, Christelle Bruant (DESS 2000-2001) rappelle qu'elle rencontre beaucoup de difficultés dans l'inscription de nouveaux adhérents. Ce problème est lié au service de notre liste de diffusion informatique. Elle aimerait que les interventions se multiplient sur le forum, concernant notamment les récits d'expériences. Par ailleurs, elle souhaite passer la main à la rentrée prochaine. Avis aux amateurs ! Aurélie Rangognio (DESS 2002-2003) rappelle que la journée d'étude organisée par les DESS a été une belle réussite. 117 personnes se sont réunies à Angers pour réfléchir sur le thème de la déontologie dans les archives.

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer également les 10 ans de la formation angevine. Jean-Bernard Moné, vice-président, propose de constituer un groupe de travail pour préparer au mieux cet anniversaire. Vous êtes d'ailleurs les bienvenus pour rejoindre ce groupe de travail, ou pour nous faire connaître vos idées et réflexions concernant l'organisation de cette manifestation.

Jean Chevalier (DESS 1996-1997)
Président de l'Aedaa

Carnet rose

Nous félicitons Magali Levrard et son époux pour la naissance de leur fils, Roy, le 23 octobre 2002 à Angoulême (16). Nous leur présentons par la même occasion nos excuses de ne pas avoir pu faire paraître cette annonce plus tôt.

Bureau emploi

Du changement...

Il y a plus d'un mois, j'ai été très heureuse de prendre la suite d'Agnès Seguin au Bureau emploi même si cela demande un peu de travail (les aléas de l'informatique !!!). Aujourd'hui, je peux vous dire que cela est très enrichissant. Je voudrais remercier tous ceux qui me font parvenir des annonces et encourager les autres à le faire s'ils en trouvent.

Comme vous le savez, la plupart des envois se font par Internet et j'invite les personnes qui ne les recevraient pas ou tout simplement qui changeraient d'adresse à me contacter et je ferai de mon mieux afin de vous faire parvenir les annonces le plus vite possible.

Merci de votre confiance

Eve Jullien
(Licence 2002-2003)
evejullien@yahoo.fr

1993-2003 :

10 ans, ça se fête...

1993, la formation en archivistique d'Angers ouvre ses portes aux premiers étudiants de licence. 2003, l'AEDAA souhaite mettre cet anniversaire à l'honneur !

Le conseil d'administration de l'association a décidé en mars dernier de préparer la célébration des 10 ans de la formation. Pour l'instant, les idées fusent, certaines pistes ont été tracées et toutes les idées sont les bienvenues si vous souhaitez collaborer à ces préparatifs...

Contacts :

Clara DEL PIANO (DESS 2002-2003) : clara_delpiano@hotmail.com

Jean-Bernard MONE (Maîtrise 2000-2001): woleyd@hotmail.com

Concours d'assistant qualifié 2002

Félicitations aux lauréats :

Muriel BESSOT, DESS 2001-2002
Marina BOSSARD, Maîtrise 2001-2002
Sylvie BOUDAUD, DESS 2000-2001
Carole BRENAS née DELEUIL, DESS 1994-1995
Delphine BRIHAT, DESS 2000-2001
Catherine COTTIN, Licence 1994-1995
Julie GRINGORE, DESS 2002-2003
Fabrice LAUNAY, DESS 1996-1997
Éric LECHEVALLIER, Licence 1998-1999
Jean-Bernard MONE, Maîtrise 2000-2001
Emmanuelle ROY, DUT Tours (adhérente de l'AEDAA)

Lecture

Pour les archivistes en manque de lecture cet été, M-A CHABIN a écrit dernièrement *L'affaire Chevreau Julien*, l'Harmattan, Collection Roman Historique, 2002, 288 p. qui raconte l'histoire d'un dossier qui dormait dans les archives du quai d'Orsay

Vers un nouveau CAPEA

Créé par le CNAHES[1] en 1995 et installé jusqu'alors à la bibliothèque universitaire d'Angers, le CAPEA[2] a pour vocation de collecter, classer et mettre en valeur les archives des associations, personnels et militants des secteurs de l'action sociale, médico-sociale et de l'éducation dite spécialisée. Au fil des années, l'activité du CNAHES et des personnes qui soutiennent le CAPEA n'a cessé de s'accroître, ce denier recevant de plus en plus de fonds et attirant de plus en plus de chercheurs. Le CAPEA a été confronté au problème de la conservation et de la valorisation de ses fonds d'archives.

[1] Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée.
[2] Centre des Archives de la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence

C'est au cours du colloque de l'Association des Archivistes Français qui se tint à Nantes en septembre 2001, qu'un rendez-vous avec Martine de Boisdeffre a pu être pris par Jacques Mazé, Françoise Tétard et Mathias Gardet qui assistaient au colloque afin de lui présenter l'activité et le rôle du CAPEA. Dès lors, une réflexion fut mise en place, afin d'assurer une coopération entre les différents partenaires du CAPEA[3]. Une convention a commencé à être négociée entre les partenaires du CNAHES, les représentants des Archives nationales et la Direction des archives de France et les ministères concernés.

Le 24 juillet 2002, après 9 mois de gestation et de réflexion, la convention fut signée entre le ministre de la Culture et de la Communication[4], le ministre de la Justice[5], le ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité[6] et le CNAHES. Celle-ci fut officialisée et solennisée le 17 décembre 2002 à l'occasion d'une après-midi d'étude qui se tint dans la « Chambre du prince »,à l'Hôtel de Soubise.

Après une table ronde intitulée *« Pour une politique concertée de collecte des archives du secteur de la protection de l'enfance et de l'adolescence »*, les signataires ont rappelé les objectifs de la convention :

- Une coopération pour la sauvegarde, l'exploitation et la mise en valeur des archives du CAPEA, compte tenu de leur intérêt scientifique, patrimonial et social.
- Une collaboration pour la collecte et la diffusion des instruments de recherche et la valorisation des archives.
- L'apport d'un soutien financier pour la mise en œuvre de la convention.
- La création d'un comité de suivi qui donnera son avis sur la collecte l'entrée des fonds et leur valorisation
- La prise en charge des fonds du CAPEA par le CAMT auprès des détenteurs, leur transfert dans les magasins, leur classement et la réalisation des inventaires. C'est dans ce cadre que le kilomètre linéaire d'archives entreposé à la BU d'Angers a été transféré au CAMT en octobre 2002.

Martine de Boisdeffre a conclu cette demi-journée en espérant que cette collaboration ne soit qu'à son début et en rappelant que « l'union fait la force en matière d'archives, surtout en matière d'archives d'associations ».

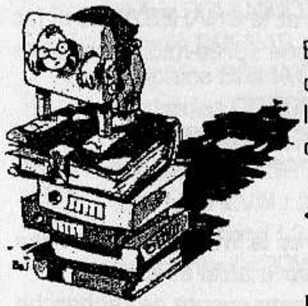
Morgane BÉDIÉE
(DESS 2001-2002)

[3] A savoir les ministères, les associations, les chercheurs...
[4] Représenté par la directrice des archives de France, Martine de Boisdeffre.
[5] Représenté par la directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Sylvie Perdriolle.
[6] Représenté par Sylviane Léger, directrice générale de l'action sociale.

Compte rendu partiel...

En l'absence de réponses des DESS 2002-2003, nous ne pouvons vous donner qu'un bilan très partiel de la journée d'étude. Nous remercions sincèrement Aurélie MÉGNARD qui a su tenir ses engagements en nous rendant cet article.

Le 14 mars 2003 a eu lieu la troisième journée d'étude organisée par la promotion de DESS.



Après une introduction effectuée par Madame Elizabeth VERRY, les intervenants se sont interrogés sur les outils réglementaires et les principes qui régissent le choix de l'archiviste lorsqu'il est confronté à des problèmes d'ordre déontologique liés à l'accès aux archives.

Séance 1 : Les outils réglementaires

Monsieur Alain LAQUIEZE, professeur de droit public à l'université d'Angers, a pris la parole le premier pour expliquer la portée du secret professionnel de l'archiviste, prévu par l'article 2 de la loi du 3 janvier 1979. C'est l'objet de la profession, à savoir la conservation de documents non communicables au public, qui suppose le secret professionnel. Il s'agit de documents administratifs dont la communication était interdite et qui, une fois versés aux archives, demeurent soustraits à la libre consultation, tant que les délais légaux n'ont pas été atteints. S'ajoutent les archives privées qui feraient l'objet de restrictions de communication, demandées par leurs propriétaires.

Monsieur Alain LAQUIEZE a ensuite abordé le problème de la perquisition et de la saisie d'archives par un policier. Il a souligné que les textes législatifs font prévaloir les pouvoirs d'investigations sur la défense du secret professionnel. Toutefois doivent être uniquement saisis les documents qui ont un rapport avec les faits incriminés. Le secret professionnel ne peut constituer un motif légitime à opposer au juge.

Monsieur LAQUIEZE a fini son intervention en évoquant l'attitude que doit avoir l'archiviste lorsque son témoignage est sollicité par la justice, concernant des documents non communicables. Il a expliqué que les textes législatifs n'apportent que des réponses nuancées quant à l'obligation d'un professionnel de témoigner dans un procès. L'archiviste est tenu de comparaître, mais il n'est pas astreint de répondre à des questions relatives aux faits confidentiels. Néanmoins, comme l'a précisé Monsieur LAQUIEZE, s'il le faisait, à l'invitation insistante d'un juge, il ne serait certainement pas poursuivi. En revanche, son témoignage pourrait être entaché de nullité.

Monsieur Joël POIVRE, conservateur en chef à la Direction des archives de France, a ensuite exposé les différents textes législatifs et réglementaires relatifs à l'accès aux archives publiques. Il a commencé par aborder les textes essentiels à savoir la loi sur les archives de 1979 et son décret d'application 79-1038 ainsi que la loi sur l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978. Il a surtout insisté sur leurs problèmes d'application. En effet, en ce qui concerne la loi de 1979 et son décret, il a rappelé que ce dernier a été remis en cause en 1994 avec l'arrêt Jobez. De plus, les critères définissant les archives soumises à des délais spéciaux sont hétérogènes et l'accord ou le refus des dérogations d'accès ne repose pas sur des critères bien précis. Monsieur Joël POIVRE a également souligné des contradictions entre la loi des archives et la loi sur l'accès aux documents administratifs. En effet, après s'être interrogé sur la définition du terme de «documents administratifs», il a mis en évidence que les exceptions à la libre communicabilité prévues dans la loi du 17 juillet 1978 «ne recoupent qu'imparfaitement les délais de communicabilité spéciaux de la loi sur les archives».

Monsieur Joël POIVRE a ensuite abordé les autres textes législatifs, à savoir la loi du 11 juillet 1985 sur la constitution d'archives audiovisuelles par la justice et le Code de la propriété littéraire et artistique, auquel l'archiviste doit se référer lorsqu'il s'occupe d'archives qui sont aussi des œuvres de l'esprit comme les photographies, les cartes postales ou les plans d'architecte. Il a conclu en évoquant le projet de loi actuel sur les archives.

Monsieur Félicien MACHELART, président de l'Association des Archivistes de l'Église de France et expert auprès de la Conférence des Évêques de France pour les questions d'archives, a ensuite pris la parole pour présenter les archives de l'Église catholique en France. Il a d'abord insisté sur le fait qu'il s'agit d'archives privées, émanant des institutions ecclésiastiques et religieuses. Le code du droit canon, publié en 1963, distingue trois types d'archives : les archives courantes, historiques et secrètes (procédures pénales de l'Officialité, dispenses exceptionnelles pour certains mariages...). Monsieur MACHELART a également rappelé les conditions difficiles dans lesquelles sont traitées ces archives (manque de moyens financiers et humains). Il a ensuite évoqué la communicabilité des archives : «un dossier n'est communicable que dans la mesure où il a été inventorié». Néanmoins, dans les diocèses dotés d'un service d'archives, le délai pour qu'un document soit communicable est de 30 ans, sauf s'il s'agit de «documents administratifs facilement accessibles». A cela s'ajoute une prise en compte du respect des personnes et des dispositions des exécuteurs testamentaires. Il y a toutefois possibilité de recourir à des dérogations.

Garges-lès-Gonesse

Présentation du service

Archives-documentation

STÉPHANIE GANDILLE

Après une double Licence Histoire et Sociologie et une maîtrise d'histoire sur le Centre de la Mémoire d'Oradour-sur-Glane, Stéphanie Gandille a effectué une année de stage et de vacation au Ministère de la Défense (Bureau des Mentions et Service historique de l'armée de l'Air). Ayant intégré le DESS D'Angers, elle réalise son stage au service des Archives interfédérales de la CFDT. Diplômée en septembre 2002, elle travaille depuis aux AM de Garges-les-Gonesses.

Ville au développement relativement récent (de 3500 habitants en 1946, la population de la Commune dépassait les 40 000 habitants en 1982), à l'urbanisme marqué par les dernières décennies, Garges-lès-Gonesse possède pourtant un patrimoine archivistique et une mémoire collective forte et diversifiée.

Au-delà de l'enjeu scientifique de reconstitution de l'histoire des grands ensembles, des quartiers et des villes au cours de ces dernières décennies, la mémoire est devenue un enjeu de société : il s'agit de développer des projets culturels d'animation et de mémoires vivantes de ces communautés urbaines et, à travers ce travail de mémoire, de changer l'image de ces quartiers et de sortir de la logique de « stigmatisation ».

Tout cela explique la place de plus en plus importante de la mémoire dans les dispositifs de la Politique de la Ville. Le colloque « Archives et Politique de la Ville » (Toulouse, 14-16 juin 2000), la circulaire DDAT/DIV de juin 2000 et la journée d'études sur les grands ensembles du 24 avril 2001 ont marqué la montée en puissance de cette question sur le plan national.

Sur le plan local, la commune de Garges-lès-Gonesse a intégré dès 1999 l'enjeu de l'identité et de la mémoire de la ville dans son contrat de ville et a crée cette même année un service Archives-Documentation dirigé par Jean-Philippe Legois. Depuis 2000, la ville de Garges a développé deux projets dans cette logique et dans le cadre de la Politique de la ville : élaboration d'une banque de données iconographiques sur la ville et ses quartiers et collecte de témoignages oraux.

Ainsi, plus de 2800 images (cartes postales et photographies) sont en cours de traitement pour être accessibles en salle de lecture sous forme de diaporama. Près de 60 témoignages ont également été recueillis, traités et numérisés par des équipes de vacataires (parmi lesquels deux anciens du DESS : Stéphane Billonneau et Marion Lochard, une ethnologue, Kristel Amellal et une étudiante en ingénierie sociale et urbaine, Céline Audibert).

L'enjeu, dans des villes, et les services d'archives municipales, au développement relativement récent, est de collecter de nouvelles sources complétant des fonds municipaux, qui sont encore en partie à inventorier, à connaître et faire connaître.

Ce travail de constitution des sources est à mener avec les habitants, non seulement à titre de témoins et de personnes-ressources (témoignages oraux), mais aussi comme acteurs à part entière de ces projets : à chaque fois que cela est possible, il s'agit d'associer les habitants au repérage et à la prospection de documents ainsi qu'à l'identification de ceux-ci.

Ce travail sur la mémoire des territoires urbains s'inscrit dans une logique de longue durée, vise à mieux identifier, faire connaître ces différents quartiers et à permettre aux habitants de se réapproprier cette mémoire.

Le second grand axe de ce travail est celui de la restitution à la population, de la valorisation de ce patrimoine en cours de constitution.

Trois logiques peuvent être mobilisées, et l'ont été dans l'expérience gargeoise : la logique patrimoniale de constitution des sources, la logique artistique de création partagée (privilégiant l'art vivant « in situ »), la logique d'aménagement urbain, où la mémoire des projets passés nourrit les projets actuels et à venir.

L'opération « Témoins d'un quartier : La Muette » qui s'est tenue au Centre social Dulcie September du 5 au 18 octobre 2002 a constitué un début de restitution du travail artistique, patrimonial et historique entamé sur Garges-lès-Gonesse dans le cadre du projet sur l'identité et la mémoire des grands ensembles.

Une exposition préparée par les services Archives-Documentation et Urbanisme retraçait l'histoire du quartier à partir de documents d'archives, de photos, de plans, d'articles de presse, d'extraits de témoignages autour de thèmes comme le logement, l'école, les activités économiques.

Parallèlement, des extraits de témoignages d'habitants collectés et numérisés par le service Archives-Documentation étaient consultables sur support multimédia ce qui permettait de visionner également des images d'archives sur le quartier.

Une réalisatrice audiovisuelle a présenté un montage vidéo réalisé à partir de photos et de témoignages recueillis dans le quartier autour du thème de l'évolution du quartier.

Enfin, une artiste plasticienne, intervenante à l'École Municipale d'Arts Plastiques, a animé un atelier de sculpture d'oiseaux avec des enfants sur le thème des migrations. Cet atelier se poursuit chaque semaine au Centre social.

Deux débats ont également été organisés avec des associations autour du thème de la mémoire du quartier, de son évolution et de son avenir.

Un groupe d'écoliers et de collégiens de l'association « en Marche » a visité l'exposition sur l'histoire du quartier et une discussion sur l'histoire de chacun, celle de ses parents, dans ce quartier, s'en est suivie.

A présent, le service Archives-Documentation se consacre à des missions plus traditionnelles : classement, recueil d'articles de presse, etc. afin d'offrir aux chercheurs, aux étudiants et aux habitants des ressources afin de mieux connaître et de mieux comprendre l'histoire de la ville. Ainsi, les archives du service de la Politique de la ville ont été récemment classées et ont fait l'objet d'un inventaire.

Stéphanie Gandille

(DESS 2001-2002)

Anjou Écologie Autogestion[7]

Du classement au livre….

A la fin de mon année de licence, Valérie POINSOTTE nous a proposé différents sujets de maîtrise selon les fonds d'archives qui étaient à classer, le fonds d'une association politique et écologique angevine en faisait partie. Ce thème correspondait à des interrogations et intérêts personnels et c'est pourquoi je l'ai choisi. Je vais essayer de vous donner les quelques pistes qui m'ont guidé et ma démarche.

Mes premiers contacts ont été pris dès la fin du mois de juin avec Monsieur NUSSMANN, président de l'association *Mémoire d'Anjou Écologie Autogestion.* L'étude de cette association présentait des intérêts multiples : sur un plan local, avec la découverte de l'histoire politique du Maine-et-Loire et en particulier d'Angers, avec les mandats du maire socialiste Jean Monnier, et sur un plan national avec l'émergence de l'écologie en tant que courant politique.

Les sujets abordés étaient nombreux : les partis politiques et leur fonctionnement, les associations, l'écologie, l'activité militante, les pratiques électorales des Français... et la bibliographie se devait d'être aussi éclectique.

Les archives d'Anjou Écologie Autogestion ne présentaient pas de difficultés majeures puisque la plupart des documents étaient déjà répartis en grandes catégories et qu'ils étaient en bon état de conservation. Pourtant cela ne fut pas aussi simple que cela pouvait paraître au premier abord. Tout d'abord je ne disposais d'aucun repère précis puisqu'un tel classement de fonds privé associatif ou politique était encore très rare. Beaucoup de questions d'ordre pratique ont trouvé réponse grâce à l'ouvrage de Françoise HILDESHEIMER sur les *Archives privées*[8] et grâce aux conseils du personnel des archives départementales de Maine-et-Loire sans oublier les cours d'archivistique... Ainsi mon classement se divise entre documents de fonctionnement, activités et documents iconographiques, soit 564 cotes en 232 J, avec une centaine d'affiches et 3 banderoles en tissu.

Ce fonds de 4 mètres linéaires fut donc le premier de la sorte déposé aux archives départementales de Maine-et-Loire, ont suivi les archives du Parti Socialiste Unifié.

Les entretiens ont complété ces sources. Rencontrer des anciens adhérents d'Anjou Écologie Autogestion permettait de clarifier certains points et d'aborder un coté

[7] Ce texte a pour base ma soutenance de maîtrise.

[8] Il existe maintenant un autre ouvrage qui y est consacré : *Les archives des associations. Approche descriptive et conseils pratiques.* Ouvrage collectif coordonné par Armelle Le Goff. (2001)

plus vivant des choses.

Après avoir effectué ces 10 entretiens et les avoir longuement retranscris, il m'a fallu ensuite comprendre ce qu'ils ne voulaient pas me dire et pourquoi ils ne voulaient pas. En effet dans la majorité des entretiens, ils m'ont demandé à un moment ou à un autre de couper l'enregistrement et de ne pas dévoiler ce qu'ils me disaient alors. Ces propos cachés concernaient bien évidemment ce qu'il y avait de plus intéressant mais les gens refusaient de trop en dire ou de critiquer trop ouvertement. Tout était trop récent et encore susceptible d'entraîner de nouvelles frictions. De même certains faits illégaux ont parfois été évoqué mais les utiliser reste impossible.

La dualité entre action locale et mouvement national au sein de l'association a abouti chez moi à un sentiment de frustration, l'impression de laisser quelque chose de coté lors de la rédaction du mémoire. Mais cette frustration a quelque chose de positif puisqu'elle m'a permis d'envisager d'autres voies d'études. En effet en abordant certains sujets je me disais fréquemment que tel ou tel point mériterait une plus ample attention. Cela peut s'appliquer à certaines personnes dont la biographie mériterait d'être dressée, à d'autres associations ou mouvements politiques comme le Mouvement pour la Promotion des Technologies d'Équilibre, l'Association Départementale des Élus Écologistes et Autogestionnaires. La Maison Angevine des Mouvements Associatifs et son fonctionnement pourrait être riche d'enseignements. Une comparaison avec des mouvements proches d'Anjou Écologie Autogestion est envisageable, avec un intérêt particulier au grand Ouest (avec Idéal 53, Alternatifs 44,...). Il existe de nombreuses autres pistes, en partant de fonds non classés comme le PSU ou le PS au niveau départemental, ou l'AREV au niveau national. Étudiants n'hésitez pas...

Cette année fut très intéressante mais je garde malgré tout le sentiment d'avoir étudié une goutte d'eau dans cet immense monde politique.

Avantage non négligeable, l'association *Anjou Écologie Autogestion* avait laissé la place à *Mémoire d'Anjou Écologie Autogestion*, association qui disposait d'une somme d'argent réservée au travail d'histoire que les adhérents prévoyaient de faire faire. Ceci m'a permis de participer à la publication de mon mémoire aux Presses Universitaires d'Angers et de toucher des « droits d'auteur ». Commencer par classer des documents d'archives et finir par avoir un livre écrit par soi entre les mains, c'est plutôt agréable et valorisant....

Alice Gripon
(DESS 2002-2003)

Les archives de l'Assemblée nationale

Tout est à faire !!!

JULIEN LE MAGUERESSE

Ayant intégré la formation d'Angers en licence (année 1999-2000), Julien Le Maguéresse a effectué un premier stage aux Archives de Paris. Sa maîtrise de classement porte sur le personnel enseignant de l'Université catholique de l'Ouest, puis il suit un nouveau stage à Altadis. Pour le DESS, il réalise son stage au service des archives de La Poste. Il est employé à l'Assemblée nationale depuis octobre 2002.

Le service des archives jusqu'en 2002

Le service des archives de l'Assemblée nationale a été institué dès le mois de juillet 1789. Son rôle s'est tout d'abord confondu avec celui des Archives nationales, dont il ne se distinguait pas encore. Son premier responsable était Armand-Gaston Camus, grand juriste, député de Paris aux États Généraux et secrétaire de l'Assemblée. Il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort en 1804.

La première fonction du service a été de conserver les archives "législatives"[9] : dossiers de séance (contenant les originaux des projets ou propositions de lois, les différents rapports, les amendements), les procès verbaux des réunions des commissions permanentes et des commissions spéciales, les archives des commissions d'enquêtes, les questions écrites des députés, etc. De plus, charge a été donnée au service des Archives d'analyser le compte rendu des débats pour en tirer une table thématique et une table nominative recensant l'activité en séance de chacun des députés. Cette tâche occupe une place très importante dans l'activité du service.

[9] A l'Assemblée, on distingue deux types de services : les services législatifs qui encadrent le travail parlementaire (service de la séance, service des Commissions, service du Compte rendu) ; et les services administratifs qui veillent au bon fonctionnement de l'Assemblée nationale (services des affaires financières, service du personnel, service des affaires immobilières, etc.)

Le service conserve évidemment une collection complète des comptes-rendus des débats depuis mai 1789, mais aussi les enregistrements des séances publiques (enregistrements sonores depuis 1974, audiovisuels depuis 1982).

La mission du service des Archives était alors totalement tournée vers les députés en leur offrant divers outils de recherche, et visait à retracer par voie écrite ou audiovisuelle leur activité parlementaire.

Ces archives législatives sont pour l'essentiel conservées dans une aile du Château de Versailles. En effet, l'Assemblée nationale a siégé dans ce lieu, et y dispose toujours de locaux, en particulier l'hémicycle où se déroulent les congrès du Parlement, et d'une exposition permanente relatant les grandes heures de l'histoire parlementaire. Les salles voisines ont été mises à disposition de l'Assemblée, qui les a essentiellement affectées aux Archives. Plus d'un kilomètre linéaire d'archives législatives sont conservées dans des conditions correctes, même si les normes concernant la hauteur des rayonnages, la température ou l'hygrométrie ne sont pas scrupuleusement suivies. Mais à défaut d'un bâtiment spécifiquement étudié pour recevoir des archives dans les meilleures conditions, mieux vaut conserver ces archives à Versailles plutôt que dans les caves du Palais Bourbon ou des annexes alentours situées dans un quartier particulièrement menacé par les inondations... Des versements ont été irrégulièrement effectués auprès des Archives nationales, mais la totalité des archives législatives produites depuis 1958 demeure conservée à Versailles. Les pièces les plus fragiles ou précieuses (l'intégralité des comptes rendus de séance, les archives sonores et audiovisuelles) sont quant à elles conservées à Paris.

Les archives produites et versées par les services législatifs n'ont que très rarement fait l'objet d'inventaires, les "analyses" se résumant en général à un bref descriptif du contenu inscrit directement sur les boites, les bordereaux de versement étant eux mêmes peu détaillés. Autant dire que les archives conservées à Versailles sont très peu exploitées malgré leur intérêt évident.

Le service des archives depuis 2002

Début 2002, le Bureau de l'Assemblée nationale a décidé de modifier l'organigramme de l'institution, le service des Archives devenant un service commun, impliquant l'extension de sa compétence aux services administratifs. Ces derniers ayant dorénavant obligation de verser régulièrement leurs documents au *Service des Archives et de la recherche historique parlementaire* (nouvelle dénomination du service). Cet accroissement de la mission du service des Archives a entraîné mon recrutement ainsi que celle de trois autres diplômés de la formation en archivistique d'Angers (Juliette Gallois, Bénédicte Gavand et Anthony Rigault). Notre mission consistait en premier lieu à organiser et à réaliser l'archivage des services administratifs, en nous occupant prioritairement de leurs archives définitives et en apportant nos conseils pour le préarchivage aux services qui le désiraient (il faut d'ailleurs préciser que jusqu'alors,

chaque service administratif disposait de locaux où il organisait l'archivage à son gré). La réalisation d'inventaires par nos soins avait aussi pour objectif d'encourager la recherche sur l'activité et le fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Le premier service avec qui nous sommes entrés en contact a été le service du personnel, qui compte deux divisions. La division du recrutement et de la formation était particulièrement intéressée par nos prestations, non seulement pour libérer de la place dans leur local en les débarrassant de leurs archives « anciennes », mais aussi pour organiser leur préarchivage. Ce premier contact s'est donc transformé en un vaste projet : nous avons réalisé de nombreuses éliminations, organisé un versement d'archives historiques au service des Archives, organisé leurs archives intermédiaires en identifiant et localisant les documents au sein de leur local, et nous avons mis au point des procédures de versement. Le classement des archives définitives ainsi que la réalisation du tableau de gestion sont encore en cours.

Le succès est actuellement moins évident auprès de la division de la gestion (chargée du suivie des carrières des fonctionnaires et des autres catégories de personnels), même si les dossiers de personnels des employés partis à la retraite jusqu'en 1982 nous ont été versés. Nous sommes en train de terminer la saisie d'une base de donnée réalisée sous File Maker permettant de retrouver les dossiers à partir de diverses données (nom, poste occupé, grade, etc.).

Le second service a avoir fait appel à nos services a été le service des affaires financières, qui a versé la totalité des pièces comptables depuis le milieu du 19e siècle jusqu'à 1958, soit plus de 150 ml. Un tiers de ces documents va être éliminé (bons de commande, échantillonnage des états), mais ce versement est d'un indéniable intérêt, puisqu'il permet de retracer tous les mouvements financiers (traitements, travaux, frais de réception, pensions des députés et du personnel) sur plus de 100 ans. L'inventaire est en cours de réalisation.

Ces deux versements massifs du service du personnel et du service des affaires financières, auxquels s'ajoutent les versements ponctuels du service informatique et les versements habituels des services législatifs nous ont amené à poser le problème de leur stockage. Nous disposions à Versailles d'une salle vide, mais les versements des six derniers mois l'ont rapidement comblé. Nous nous sommes donc intéressés à l'ensemble des locaux du service des Archives où sont stockées les archives législatives afin de voir si de la place pouvait être disponible, ou si des fonds n'étaient pas éliminables. De plus, nos fréquents déplacements à Versailles ont fait de nous les principaux interlocuteurs des chercheurs quand ceux-ci désiraient consulter des archives législatives, charge à nous de les retrouver, ce qui n'est pas toujours une mince affaire... Ces deux faits (besoin de place et nécessité de s'y retrouver) nous ont donc conduit à réaliser le récolement de tous les documents qui ont été versés au service des Archives par les services législatifs. Ce travail a porté sur 1 kml de document, et nous a permis de découvrir quelques "trésors oubliés" comme un fonds de député, la correspondance du secrétariat général durant les années 1930...

Si je devais dresser un premier bilan après ces 9 mois passés à l'Assemblée nationale, je commencerais par souligner l'importance de ce qui reste à effectuer.

Si mes collègues et moi avons eu quelques difficultés à comprendre le mode de fonctionnement de cette institution, tout particulièrement la gestion de ses archives, nous sommes désormais rodés et avons posés d'importants jalons. Notre mission a beaucoup évolué, puisque nous avons dépassé le cadre des archives administratives pour nous occuper aussi des archives législatives. Deux services administratifs nous ont versés leurs archives, ce qui peut paraître peu, mais verser ses documents anciens au service des Archives est totalement nouveau pour ces services. Modifier un règlement est aisé, mais rompre des habitudes vieilles de 200 ans l'est beaucoup moins... Nous traitons les demandes de communications des archives législatives et administratives (dans ce cas, les demandes portent surtout sur les dossiers de personnels pour des recherches universitaires ou généalogiques), nous arrivons à développer certaines formes de collaboration avec les chercheurs. De plus, nous avons rationalisé les pratiques archivistiques en mettant en place de nouveaux outils de gestion comme le bordereau d'élimination, le tableau de gestion ou le... fantôme (étrangement ignoré jusque là, ce qui ne manque pas de nous poser des problèmes) ou en améliorant les bordereaux de versement utilisés jusqu'alors.

Cependant, il ne faudrait pas que nous nous reposions sur nos lauriers, car le travail qui reste à accomplir nous occuperait jusqu'à la retraite... Tout d'abord, les services administratifs sont loin de nous avoir versé toutes leurs archives historiques, et les traiter sera long, surtout que nous découvrons régulièrement au Palais Bourbon ou à Versailles des locaux d'archivages souvent oubliés des services eux-mêmes... La mise en place de procédures de préarchivage sera un autre défi. De plus, l'arriéré des archives législatives stocké à Versailles mériterait lui aussi d'être traité. Enfin, nous sommes appelés à traiter de plus en plus de demandes de communications.

Bref les archives de l'Assemblée nationale constituent un vaste chantier. Mes trois collègues et moi sommes arrivés dans une institution où tout est à faire, mais c'est sans doute le type de projet qui est le plus motivant.

Julien Le Magueresse
(DESS 2001-2002)
jlemagueresse@yahoo.fr